



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2025-12-29

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 11 décembre 2025 :

RÈGLEMENT #2025-12-29

**RÈGLEMENT SUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE
REVITALISATION**

Ce règlement a pour objet le renouvellement du programme de revitalisation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 15 DÉCEMBRE 2025.

Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

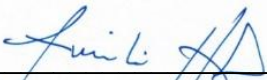
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [règlement #2025-12-29 sur le renouvellement du programme de revitalisation], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 décembre 2025, à l'endroit suivant :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 15 décembre 2025.



Amélie Hardy Demers .

Directrice générale et greffière-trésorière